

ECOLE d'ARBITRAGE du Lot-et-Garonne

Sans arbitres ni commissaires sportifs, point de rencontres.

Devenir arbitre :

Avant tout, il faut aimer le judo.

Il faut avant tout être **motivé**.

Il faut être **disponible**.

Être impartial envers les combattants et appliquer strictement le règlement de la Fédération Française de JUDO.

OBJECTIFS :

Donner des bases théoriques et pratiques d'arbitrage à des jeunes judokas et susciter des vocations d'arbitre

Impliquer les jeunes arbitres dans le corps arbitral français

Susciter des vocations quant aux prises de responsabilités dès le club, Que tous les clubs du Lot-et-Garonne motivent au moins un jeune judoka pour participer à cette école des jeunes arbitres.

Préparer les stagiaires aux différentes coupes du « jeune arbitre ».

Permettre à ces jeunes arbitres d'avoir accès dans le futur au grade d'arbitre départemental ou plus.

POPULATION CONCERNEE :

Les benjamins, les minimes et les cadets garçons et filles.

Les arbitres et commissaires sportifs de club :

Comme il est prévu dans les textes officiels de la F.F.J.D.A. tout club qui s'engage sur une compétition doit fournir un arbitre ou un commissaire. Un stagiaire suivant la formation pourra représenter son club lors des animations ou compétitions qu'il pourra arbitrer (voir conditions générales).

STAGES DE FORMATION :

Ils sont au nombre de 3 demi-journée par an (un par trimestre), ces stages font partie d'un cursus de formation, il est donc indispensable que les stagiaires soient présent lors de tous les stages (voir calendrier départemental).

Tout judoka, faisant partie de l'école d'arbitrage, souhaitant parfaire sa formation pourra suivre les 2 stages de formation du corps arbitral.

CONDITIONS GENERALES :

- Être licencié à la F.F.J.D.A.
- Être en possession d'un passeport en règle.
- Être inscrit par l'enseignant du club 15 jours avant le premier stage.
- **S'engager** à suivre les stages de formations et participer aux compétitions sur lesquelles il s'est inscrit.
- **Participation aux animations et compétitions départementale :** Le stagiaire s'engage à participer aux compétitions des catégories inférieures à sa catégorie d'âge. Il pourra également, s'il le souhaite, s'engager sur les compétitions de sa catégorie d'âge s'il ne combat pas.
- Un stagiaire cadet ceinture marron ayant participé au minimum à une saison de formation et ayant tenu ses engagements se verra après validation de son enseignant attribué automatiquement le requis de connaissance de l'environnement d'organisation des manifestations sportives du premier dan (il devra juste se soumettre au test « culture judo » non éliminatoire).

COUPE DU JEUNE ARBITRE :

Il est organisé une coupe du jeune arbitre dans chaque catégorie d'âge.

Benjamins : Lors du Trophée WALIBI

Minimes : La coupe du jeune arbitre minime servira de sélection pour faire partie de l'équipe minime qui représentera le département à la coupe nationale par équipe de département.

Cadets : La coupe départementale cadet sert de sélection pour la coupe régionale (la coupe du jeune arbitre cadets se déroule en 4 phases : départementale, régionale, inter régionale et nationale).

**Seuls les jeunes qui ont suivis l'école d'arbitrage peuvent s'engager
sur les COUPES DU JEUNE ARBITRE**